



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2026

1° Création de postes saisonniers dans les services municipaux :

Sur proposition de Monsieur le Maire et à la demande des Adjointes en charge des services concernés, le Conseil Municipal décide de créer des postes d'agents saisonniers aux services municipaux pour la période estivale comme suit :

- 1 poste aux services techniques du 01/06/2026 au 30/06/2026 inclus
- 2 postes aux services techniques du 01/07/2026 au 31/07/2026 inclus et du 01/08/2026 au 31/08/2026 inclus
- 1 poste au sein de la Médiathèque du 01/07/2026 au 31/07/2026 inclus.

2° Vente d'un BIEF au profit de la commune :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de se porter acquéresse d'un BIEF, cadastré A1709 (lieu-dit « Gallation ») et 897 (lieu-dit « Perrignier »), d'une superficie totale de 579 m2, qui s'inscrira dans le patrimoine communal et sera entretenu par la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette acquisition et autorise le Maire à signer tous les documents y afférent.

3° Modification du temps de travail sur un poste permanent à temps non complet d'un agent administratif :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante la nécessité de modifier à la hausse le temps de travail d'un agent administratif, suite à la mutation d'un fonctionnaire, pour la bonne continuité du service d'accueil

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette modification.

4° Demandes de subventions dans le cadre des CDAS 2026 :

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal le charge de solliciter auprès du Département, dans le cadre des CDAS 2026, des subventions pour les équipements de cuisine et de mobiliers pour la salle du Redon et également pour l'acquisition d'un four de remise en température pour l'école élémentaire de Perrignier.

5° Réseau des bibliothèques : validation du choix du titulaire pour la fourniture d'ouvrages et autorisation donnée au Maire de Cervens pour signer le Marché :

Madame BURGNIARD Céline présente à l'assemblée délibérante le rapport d'analyse des offres élaboré par la commune de Cervens pour le réseau des bibliothèques, reçues dans le cadre de la consultation lancée pour la fourniture d'ouvrages. L'entreprise « Entre Parenthèse » a été retenue pour sa meilleure note.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le choix de l'entreprise « Entre Parenthèse » en qualité de titulaire du marché, autorise le Maire de Cervens à signer tous documents y afférent et dit que les commandes passées pour les besoins du réseau seront imputées sur le budget de Cervens puis réparties selon les modalités appliquées dans la convention.

6° Octroi d'une gratification pour un(e) stagiaire de l'enseignement (stage < à 2 mois):

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que les collectivités sont amenées à prendre en stage, par le biais d'une convention, des élèves ou étudiants dans le cadre d'une mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle ils acquièrent des compétences professionnelles. Ces stagiaires se voient confier des missions conformes au projet pédagogique défini par leur établissement d'enseignement et approuvées par les collectivités, organisme d'accueil.

Par mesure d'équité et afin de valoriser le travail de ces stagiaires, les collectivités peuvent mettre en place une gratification pour les élèves/étudiants effectuant un stage de 4 semaines minimum et < à 2 mois (durée hebdomadaire de 35 heures/5 jours de présence)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de cette gratification.

7° Questions diverses :

-Championnat de France de Fondues Savoyardes le samedi 14 février 2026 à la salle des Fêtes de Perrignier : déroulement des épreuves dès 9h00. Tout au long de la journée, service fondue non-stop, animations et marché artisanal.

-Vote aux élections municipales les 15 et 22 mars 2026 : bureau de vote en Mairie ouvert de 8h à 18h00.